

EXTRAIT du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 10 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le 10 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyrroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Pauline CURTAN, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM CURTAN Pauline, VALGALIER Benoît, AUENER Blanche, VIDAL Philippe, CAMBON Cindy, DURAND Eric, RAYMOND-MARTINEZ Clémentine, QUEVAL Alexis, SALANOVA Eugénie, VANQUATEM Fabrice, SCHAEFFER Aude, DEDENYS Alain, SALZE Angélique, LEBOEUF Anaïs, BORSKI Xavier.

Etaient excusés :

Etaient absents :

Ont donné procuration :

Date de la convocation : 04/09/2026

Secrétaire de séance : Angélique SALZE

En exercice	15
Présents	15
Votants	15
Pour	13
Contre	2
Abstention	

Objet : Activités sportives du mercredi après-midi et vacances scolaires– tarification et règlement intérieur DEL 20260910-035

La commune souhaite mettre en place des activités sportives, ouvertes aux enfants âgés de 6 à 11 ans, les mercredis après-midi et une semaine en période de petites vacances scolaires. Elle sont ouvertes aux enfants, de Montpeyrroux et alentours. Les enfants résidents à Montpeyrroux seront prioritaires. L'objectif est de permettre aux enfants de découvrir différentes pratiques sportives tout en s'amusant.

Chaque activité sera adaptée aux différents âges des enfants. Elles seront organisées en fonction du calendrier scolaire et une nouvelle activité sera différente à chaque période.

Monsieur Quentin LLORET, animateur diplômé d'un BPJEPS ATP (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, mention Activités Physiques pour Tous), encadrera ces activités.

Le règlement des activités sportives municipales de Montpeyrroux 2026/2027 est annexé à la présente délibération.

Il est proposé la tarification suivante :

Prestation	Tarif résident de Montpeyrroux	Tarif non résident de Montpeyrroux
Tarif de la période hors vacances scolaires comprenant 5 ou 6 mercredis	17 €	22 €
Tarif du stage de 5 jours pendant les petites vacances (hors vacances de Noël)	25 €	32 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ♦ **APPROUVE** la mise en place des activités sportives, ouvertes aux enfants âgés de 6 à 11 ans, les mercredis après-midi et une semaine en période de petites vacances scolaires.
- ♦ **APPROUVE** la tarification des activités comme proposée ci-dessous et le règlement intérieur.
- ♦ **DECIDE** de l'application de ces tarifs à partir du mercredi 16 septembre 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Maire :

Pauline CURTAN

